

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2021_6_2

Date de convocation :
25 mars 2021Date d'affichage :
25 mars 2021**OBJET :****Fêtes et cérémonies****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 16 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier, M. SYLVESTRE Erwan

Absente : Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que les collectivités municipales ont été invitées à détailler, dans le cadre d'une délibération, les dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies, les dépenses suivantes :

- L'ensembles des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies officielles, commémorations, inaugurations, repas des aînés, vœux de la nouvelle année, festivités de Noël
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion des divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles
- Les frais d'annonce et de publicité liées aux manifestations.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

